

République Française
Département : CHARENTE-MARITIME
Arrondissement : Rochefort
Commune : PUYRAVAULT

Procès verbal

Le mercredi 01 octobre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : David JOUBERT

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Thomas RAMBEAU

Représentés : Stéphanie PAJOT représentée par Jenny HURTAUD, Dominique SOUCHET représenté par Raymond DESILLE

Absents et excusés : Marie-Laure FELIX, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 août 2025.
- 2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Rapport d'activités de la Communauté de communes Aunis Sud de l'année 2024 - Approbation.
- 4- Protection sociale complémentaire - consultation risque santé.
- 5- Travaux voirie et sécurité routier sur la commune.
- 6- Proposition de vente par un administré à la commune : parcelle C102 .
- 7- École : retour rencontre avec l'inspectrice d'académie.
- 8- Aménagement aire de jeux.
- 9- Ferme éolienne Chambon - Puyravault.
- 10- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier procès-verbal.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 août 2025.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (N° DE_040_2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- pour le bien cadastré A364 d'une superficie de 162 m² et situé rue d'en Bas à Blameré.
- pour le bien cadastré C895 d'une superficie de 346 m² et situé 3bis rue de la Garenne.
- pour le bien cadastré B523 d'une superficie de 1000 m² et 8 route de la Macre à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

3- Communauté de Communes Aunis Sud - Rapport d'activité 2024 (N° DE_041_2025)

L'article L.5211-39 du CGCT, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité de la Communauté de Communes, ventilé par grands domaines de compétences. Il est également le reflet du travail accompli par les élus et les services.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2024 de la Communauté de Communes Aunis-sud et informe qu'une version numérique de ce rapport leur a été transmise.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Aunis-sud.

4- Protection sociale complémentaire - consultation risque santé.

Monsieur le Maire informe des résultats de la consultation en vue de mettre en place une convention de participation à adhésion facultative concernant le risque santé au 1^{er} janvier 2026.

Après l'analyse des offres, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de retenir l'offre proposée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) – RELYENS. Si la commune fait le choix d'adhérer à cette convention, le montant de la participation financière de la commune serait de 15 € minimum à verser par agent.

5- Travaux voirie et sécurité routier sur la commune.

Monsieur Antoine RUBIO informe que depuis la mise en place de la signalisation réglementaire pour la limitation de vitesse à 30 km/h, l'arrêté municipal n° AP_001_2025 portant sur la réglementation de la vitesse de circulation dans l'agglomération de Puyravault est désormais applicable. La gendarmerie sera sollicitée pour des contrôles.

Des panneaux interdisant le passage des +3.5 tonnes sur les voies communales : chemin de la Bachellerie et chemin de Surgères, ont été posés.

Les travaux de remise en état de la voirie sur la VC 7 dite « chemin de Surgères » sur 500 m, débuteront le 13 octobre prochain. Attention, la circulation sera interdite durant les travaux.

6- Proposition d'achat d'une parcelle cadastrée C102 et située à "le Pendu" (N° DE_042_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu contact d'un des propriétaires de la parcelle cadastrée C102, située à "le Pendu" d'une contenance de 1869 m² et jouxtant les terrains nouvellement acquis par la commune.

Il informe que cette parcelle, dans le PLUiH, est en zone agricole. Il signale aussi qu'il va proposer pour l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 1 € le m², soit 1 869 € tout en précisant que les tous les frais relatifs à cette vente restent à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'achat de cette parcelle de 1869 m² cadastrée C102 et située à "le Pendu".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle C102 d'une superficie de 1869 m² au prix de 1 869 €.
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7- École : retour rencontre avec l'inspectrice d'académie.

L'équipe enseignante, les municipalités et l'inspectrice se sont rencontrés dernièrement, pour évoquer la baisse du niveau scolaire à Vouhé et trouver des solutions pour le remonter (formation des enseignants).

Au vu des effectifs : 37 élèves à Puyravault et 62 à Vouhé.

L'inspectrice a annoncé le risque d'une fermeture de classe l'an prochain sur le RPI.

8- Aménagement aire de jeux.

Monsieur Gérard ALAIRE informe que le procès-verbal de réception des travaux pour la création de l'aire de jeux et de sport a été signé ce jour. Son utilisation sera effective après le contrôle des jeux qui se réalisera le 22 octobre prochain. Nous sommes en attente de devis pour la plantation des arbres. La mise en place d'un cheminement piétonnier se fera l'an prochain.

9- Ferme éolienne Chambon - Puyravault.

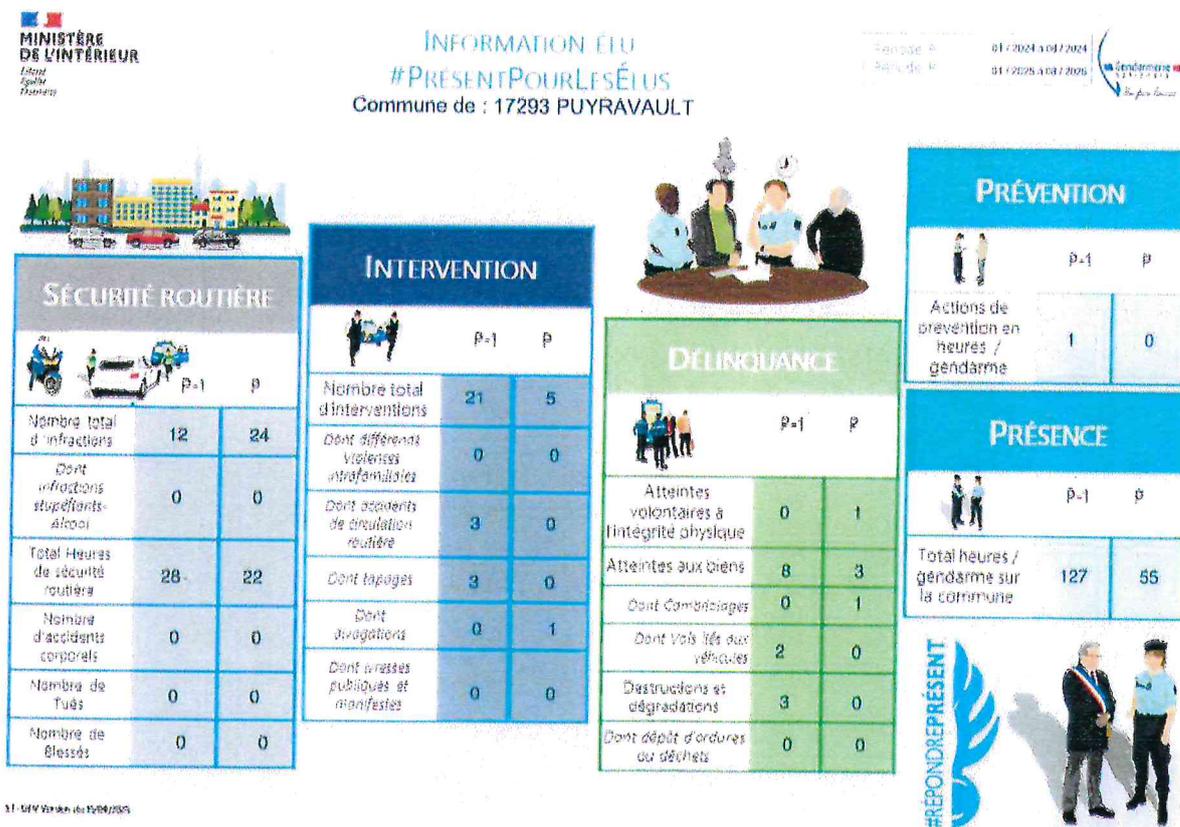
Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la société Volkswind le 19 septembre dernier en réponse du courrier de Monsieur le Maire.

Extrait : « (...) Conformément à ce que nous avons indiqué lors de notre rendez-vous en mairie le 18 avril 2025, nous confirmons qu'aucun nouveau projet n'est actuellement en cours de développement (aucune étude n'a été lancée) sur la commune de Puyravault. (...) Si la situation venait à évoluer et que nous envisagions le lancement d'un nouveau projet sur votre territoire, nous nous engageons à consulter le conseil municipal préalablement. (...) »

Monsieur le Maire informe que la société Volkswind va prochainement distribuer dans les boîtes aux lettres des habitants de Chambon et de Puyravault une invitation à participer à un comité de suivi du projet en cours d'installation. Ce premier comité de suivi est prévu le 30 octobre prochain à 17h à la salle des fêtes de Chambon.

10- Divers.

- ✓ L'équipe communication travaille sur la nouvelle brève pyratelle et prépare le magazine « les nouvelles pyratelles 2026 ».
- ✓ Présentation du rapport de gendarmerie du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025



- ✓ Le conseil municipal fixe la date du 13 décembre pour la distribution des paniers garnis à nos aînés de 75 ans et plus.



Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu : le 12 novembre 2025 à 20h
le 17 décembre 2025 à 20h

Fin de séance : 21 heures 40

Raymond DESILLE
Président de séance

David JOUBERT
Secrétaire de séance